

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

Commune de Villefontaine

ARRETE

Objet : création d'une zone de vitesse limitée à 30 km/h secteur du centre-ville

Le Maire de la commune de Villefontaine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L 411-1 et R411-8, relatifs respectivement à la signalisation et aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5°,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique, il y a lieu de réglementer la circulation et de créer une zone où la vitesse est limitée à 30 km/h, sur un secteur du centre-ville,

Arrête :

Article 1 : Une zone de vitesse limitée à 30km/h est créée sur un espace délimité par :

- la rue de la République à partir de son intersection avec le rond-point de Gremda,
 - la rue Serge Mauroit à partir de son intersection avec l'impasse de la Frênaie,
 - la passerelle des Droits de l'Homme à partir de son intersection avec le boulevard de Villefontaine
- et inclus
- la place Victor et Hélène Basch,
 - la place Charles de Gaulle.

Article 2 : Les signalisations réglementaires de type « zone 30 » B30 ainsi que « fin de zone 30 » B51 sont à poser aux intersections :

- de la rue de la République avec le rond-point de Gremda,
 - de la rue Serge Mauroit avec l'impasse de la Frênaie,
 - de la passerelle des droits de l'homme avec le boulevard de Villefontaine
- et sont mises en place par les Services Techniques de la CAPI.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Villefontaine, Madame le Chef de la Police Municipale, et tous les agents de la force publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Le 15 septembre 2020
Patrick NICOLE-WILLIAMS
Maire de VILLEFONTAINE
Vice- Président de la CAPI

